

Contrat de location

Entre les soussignés : Mme & M. Cros, Girou, 46150 MECHMONT, propriétaires pour la location du gîte du Girou.

Propriété louée : ----- **Gîte du Girou**-----

Nom du locataire : ----- Bénéficiaire de la location

Adresse : -----

Numéro de Téléphone: -----(H B)----- (H R) ----- (Port)

Numéro de Fax: -----

Email: -----

Date d'arrivée (16h00) : -----

Date de départ (10h00) : -----

Nombre d'adultes : -----

Nombre d'enfants : ----- Agés de : -----

Trouvé par ? 'Amivac' 'Pour les Vacances' '1000 Gîtes' 'Google'

'Cyberasion' Par un ami Autre (Précisez s'il vous plait)

Prix du séjour -----Euros

Acompte (25%) -----Euros (ci-joint)

Solde -----Euros (à régler au moins 8 semaines avant le début de la location)

Taxe de séjour à régler sur place.

Le locataire se déclare d'accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales au recto.

Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.

Cette location prendra effet si nous recevons le présent contrat daté et signé, accompagné de l'acompte à régler par cheque bancaire ou libellé à l'ordre de M. ou Mme Cros Roland

Avant le

A renvoyer à M. et Mme Cros, Girou, 46150, Mechmont, France.

A ----- le -----
(Signature du propriétaire)

A ----- le -----
(Signature du locataire, précédée
De la mention " lu et approuvé)

GÎTE DU GIROU

Divers

Sans accord préalable, les locations débutent les samedis à 16H et se terminent les samedis à 10H.

Les draps, les torchons et les tapis de bain sont fournis, mais veuillez apporter vos propres serviettes de toilette et de bain.

Les lits seront faits avant votre arrivée.

Vous disposez d'une lave linge, d'une lave vaisselle, d'une micro-onde, d'une TV, d'une mini chaîne-hifi, d'un fer à repasser et d'un sèche cheveux. L'accès internet se fait par Wifi amplifié.

Un service de nettoyage du gîte à la fin du séjour est possible (coût 50 € jusqu'à 4 pers pour 2 chambre et une salle d'eau et 70 € jusqu'à 5/8 pers gîte entier) Veuillez nous prévenir au moins 48 heures avant la fin de la location.

Prix à
la
semaine
2020

Location débutant le	1 à 2 Personnes	3 à 4 Personnes	5 à 8 Personnes
4 avril au 25 avril	480 €	520 €	590 €
25 avril au 27 juin	520 €	600 €	690 €
27 juin au 4 juillet	830 €	1010€	1190 €
4 juillet au 11 juillet	890 €	1070 €	1250 €
11 juillet au 22 août	1490 €		
22 août au 29 août	830 €	1010 €	1190 €
29 août au 26 septembre	520 €	600 €	690 €
19 décembre au 2 janvier	480 €	570 €	660 €

*** Ces prix comprennent le linge de lit, le gaz, l'électricité, l'eau chaude et le chauffage (si nécessaire)**

*** Pour les locations d'hiver ou de bas saison (avec chauffage central) - contactez-nous ***

Les chèques ou bankdrafts sont effectués à l'ordre de M. ou Mme Cros

La réservation et l'acompte sont à renvoyer à M. et Mme Cros, Girou, 46150, Mechmont, France

Téléphone : (0033) 6.34.96.20.75 ou Email : contact@gite-in-lot.eu Internet : <http://www.gite-in-lot.eu>

Conditions générales de location

'Le gîte du Girou" ; la propriété de Monsieur et Madame Cros Roland et Mylène ; est en location saisonnière du samedi 16H au samedi à 10H.

- 1) Le locataire signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.
- 2) **Une caution** de 300 euros sera demandée par le propriétaire, cette caution sera remboursée à la fin du séjour, déduction faite des détériorations ou du coût de remise en état des lieux.
- 3) Si la détérioration dépasse le montant de la caution, la différence sera à la charge du locataire. En cas de désaccord, le propriétaire peut faire appel à un huissier. Les frais du constat d'Huissier seront couverts par le locataire.
- 4) Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre 'Le gîte du Girou' à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.
- 5) **Si le nombre de locataires dépasse le maximum de 8 personnes sans accord préalable**, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat.
- 6) Le locataire s'engage à prévenir le propriétaire dans le moindre délai en cas de panne ou de défaut de l'équipement divers installé dans 'Le gîte du Girou' ou les alentours, y compris la piscine. Le propriétaire s'engage à faire réparer ou remplacer le plus rapidement possible.
- 7) Le propriétaire décline toute responsabilité quant aux accidents ou dommages survenus sur l'ensemble de la propriété y compris la piscine. Tout enfant âgé de moins de 10 ans ainsi que des personnes ne sachant pas nager doit être accompagné par un responsable, adulte, sobre et nageur, pendant qu'il se trouve dans ou aux alentours de la piscine. Les portails de la piscine doivent rester fermés à tout moment.
- 8) **Les animaux ne seront pas acceptés par le propriétaire sans accord préalable et sous conditions. Dans tous les cas, spécifier la race et le nombre.**
- 9) **Païement :**
 - 10) Réservation : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto
Solde : Le solde de la location sera versé au moins huit semaines avant le début de la location. Toute infraction de cette clause pourrait entraîner la résiliation du présent contrat au tort du locataire. Le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.
- 11) **Condition d'annulation :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou Email au propriétaire. Après déduction des frais d'administration, l'acompte est restitué quand "Le gîte du Girou" a pu être reloué pour la même période et au même prix. L'acompte reste acquis au propriétaire en cas de non relocation.

En cas d'annulation dans les huit semaines précédant la période de la location le solde ainsi que l'acompte reste acquis au propriétaire.
- 12) **Interruption du séjour :**

En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- 13) **Assurances :**

Le locataire est tenu d'assurer ses propres biens. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance d'annulation.
- 14) **Litige :**

Tout litige concernant l'état descriptif ou l'état des lieux devra être soumis au propriétaire dans les trois jours de l'entrée en jouissance des lieux loués. La responsabilité du propriétaire ne pourra dépasser le montant de la location.

A défaut d'accord intervenu entre les deux parties, attribution exclusive est faite au tribunal du lieu où se trouve la location.